

## Cahier spécial de devoirs mensuels, extraits

## OBSERVATIONS

Le présent cahier est la propriété de l'élève, mais l'instituteur en a la garde tant que l'enfant resté à l'école; il lui est remis définitivement à sa sortie de l'école.

Tout élève qui passe d'une école publique dans une autre doit emporter avec lui ce cahier, qui lui sera demandé par l'instituteur au moment de son arrivée à l'école.

Chaque mois, au moment d'y inscrire le devoir indiqué par le maître, les cahiers sont distribués aux élèves; puis, aussitôt après, ils sont relevés et serrés soigneusement dans l'armoire-bibliothèque.

Le cahier est paginé; *sous aucun prétexte* aucune feuille n'en devra être détachée

Il pourra y être ajouté, s'il en est besoin, quelques pages intercalaires ou supplémentaires qui seront également datées et numérotées.

L'élève signera lisiblement en bas de chaque page et datera tous les devoirs sans exception.

L'instituteur corrigera chacun de ces devoirs et lui donnera une note. Toutes les annotations devront être faites avec une encre ou un crayon de couleur. Elles seront communiquées à l'élève.

L'inspecteur primaire, lors de l'inspection de la classe, visera les cahiers à la suite du dernier devoir inscrit.

## AVIS IMPORTANT

Les dictées contenues dans ce cahier ne doivent *jamaïs* être des copies de dictées mises au net; elles doivent être écrites en classe par l'élève sur ce cahier même et rester telles que l'élève les a écrites.

CAHIER SPÉCIAL  
DE DEVOIRS MENSUELS

CONFORME A LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 31 AOUT 1887

(Article 13 du Règlement <sup>(1)</sup>)Réservé à l'élève *Chevallier Marguerite (2)*

Né le \_\_\_\_\_

Entré à l'école, le \_\_\_\_\_

Sorti de l'école, le \_\_\_\_\_

## COURS ÉLÉMENTAIRE

**N. B. — Ce cahier est destiné à recevoir les devoirs mensuels pendant la durée complète du cours.**

<sup>(1)</sup> EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 27 JUILLET 1882

ART. 13. — Chaque élève, à son entrée à l'école, recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité.

Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'études, sera écrit sur ce cahier par l'élève,

en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève *d'année en année.*

Ce cahier sera déposé à l'école.

ALP. GODCHAUX

IMPRIMEUR-ÉDITEUR

Ancienne Maison AUGUSTE GODCHAUX ET C<sup>ie</sup>

10, Rue de la Douane, 10, PARIS



## RECOMMANDATIONS

ADRESSÉES A L'ÉLÈVE QUI REÇOIT LE PRÉSENT CAHIER

Enfant!

Ce cahier vous est remis pour être le compagnon et le témoin de vos études durant tout le temps que vous passerez à l'école.

Tous les mois environ, vous y remplirez quelques pages seulement; vous y écrirez le devoir que l'on vous aura donné à faire; ce devoir, vous le ferez de votre mieux, en classe, sans vous faire aider de personne, de manière que ce soit bien votre propre travail, et non pas celui d'un camarade ou d'un maître. Et vous continuerez ainsi jusqu'à votre sortie de l'école, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de treize ans ou jusqu'à ce que vous ayez obtenu le certificat d'études.

A mesure que ce cahier se remplira, vous aurez le plaisir de voir vous-même, en le feuilletant, les progrès que vous aurez faits: on pourra les mesurer d'un coup d'œil en comparant les dernières pages aux premières; on verra si vous avez mérité de passer du *cours élémentaire* au *cours moyen*, et de celui-là au *cours supérieur*.

Ces devoirs mensuels ainsi réunis, ne formeront ensemble qu'un bien petit volume. Cependant ils seront en quelque sorte le résumé de toute votre enfance, l'histoire sommaire de vos six ou sept années d'études. Vous serez heureux d'emporter ce souvenir de votre école le jour où vous en sortirez pour n'y plus revenir; vous garderez soigneusement ce modeste recueil, qui témoignera devant vous-même et devant tous de ce que vous avez été dans votre jeune âge.

Enfant! faites en sorte de pouvoir un jour regarder cet abrégé de votre vie scolaire sans avoir à en rougir! Il n'est pas indispensable pour cela que vous soyez un des premiers élèves de votre classe: l'avantage de ce cahier, c'est précisément qu'il n'a pas pour but de vous comparer avec vos camarades, mais de vous comparer successivement vous-même avec vous-même. Il ne s'agit pas de montrer si vous êtes plus intelli-

NOM DE L'ÉLÈVE  
M. Chevallier

ÉCOLE COMMUNALE D

DE L'INSTITUT

NOM DE L'ÉLÈVE  
M. Chevallier

COURS

(Suite).

Né le

Entré à l'école

Cahier commencé le

le

Trois d'avril 1888.

Lundi 9 avril 1888.

(Dictée.)

Les sources.

C'est dans les vallées qui s'ouvrent à la base des montagnes, ou même dans les plaines aux pieds des hauteurs secondaires que les eaux jaillissantes se montrent en plus grande abondance. Ces sources sont la beauté de ces paysages discrets, où la nature se voit tout entière dans un espace restreint. Au bord du ruisseau qui court en gazouillant et donne pour ainsi dire, une voix caressante à la terre, on voit d'un regard tout un ensemble gracieux qui charme et qui console. Sans effort, on peut se sentir vivre avec les objets environnants qui semblent faits à la taille de l'homme; on est attendri et non pas opprimé, confondu d'admiration &

I C E











de Provence avec Saint-Louis.

La Provence capitale Aix a formé trois départements:  
Les Basses-Alpes chef-lieu Digne sous-prefectures; ses  
Sisteron Barcelonnette, Sisteron, Forcalquier, Castella-  
ne. Les Bouches-du-Rhône chef-lieu Marseille,  
sous-prefectures, Arles, Clich. Les Var chef-lieu Dra-  
quignan, sous-prefectures, Brignoles, Toulon.  
Les villes remarquables sont Marseille et Toulon.

Les productions de la Provence sont: les oranges, les  
citrons, les figues et le savon de Mar-  
seille.

Les colonies françaises en Amérique  
sont: Les Dans l'Amérique du nord;  
les îles I<sup>re</sup> Pierre et Miquelon; dans  
l'océan Atlantique les petites Antilles de la Martinique et  
la Guadeloupe; dans l'Amérique du sud il y a la Gu-  
yane française capitale Cayenne.

Leurs productions sont: aux îles I<sup>re</sup> Pierre et Miquelon  
on y pêche la morue, et la Martinique et à la Guadelou-  
pe on recolle; le cacao, le café et la canne à sucre.  
Dans la Guyane il y a de la vanille et beaucoup de bois.

M. Chevallier.

Fait en classe, sans aide,  
par l'élève soussigné  
NOTE: 9. VISA:

Lundi 7 mai 1888.

Devoir d'histoire.

Résumez ce que vous savez de l'assemblée nationale constituante  
5 mai 1789 - 30 septembre 1791

Le 5 mai 1789 Louis XVI réunit les députés à Versailles.  
Il fit fermer la salle des séances au tiers-Etat; ses membres  
allèrent se réunir dans une salle qui servait de jeu de  
paume. Là, sur la proposition de Bailly maire de Pa-  
ris, ils jurèrent tous et de ne pas se séparer avant d'avoir  
donné à la France une constitution nouvelle. Louis XVI  
pendant une séance voyant qu'il n'y avait pas d'entente,  
prit son chapeau et sortit. Le clergé et la noblesse le suivirent.  
Louis XVI envoya le marquis de Brezé pour faire  
sortir le tiers-Etat; Mirabeau répondit fièrement: « Nous  
sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sorti-  
rons que par la force des baïonnettes. » Le roi répondit: « Puis-  
qu'ils ne veulent pas sortir qu'on les y laisse. » Ils for-  
mèrent l'assemblée nationale constituante.

Le peuple s'était porté à la Bastille. Il la démolit  
et brûla tout.

Le drapeau de roi était blanc, celui du peuple était







Livret de correspondance

ÉCOLE COMMUNALE

DE

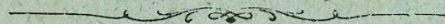
MAUPERTHUIS



Livret de Correspondance

avec la famille de l'élève

*Chevallier Marguerite*



Imprimerie & Librairie

**ABEL BERTIER**

Place du Marché

COULOMMIERS





Extraits de la loi du 28 mars 1882  
sur l'instruction obligatoire.

Art. 4 — **L'instruction primaire est obligatoire** pour les enfants âgés de 6 ans révolus à 13 ans révolus.

Art. 10 — Lorsqu'un enfant **manque l'école**, les parents **doivent faire connaître** à l'instituteur (ou à l'institutrice) les **motifs** de son absence.

Art. 12 — Lorsqu'un enfant se sera absenté plus de 3 **demi-journées** dans le mois, les parents seront invités à **comparaître** en la salle de la mairie devant la Commission scolaire.

#### Avis important:

Les parents sont priés de veiller:

1° à ce que les enfants arrivent **exactement** à l'école, et dans un **état convenable de propreté**;

2° à ce que les leçons soient étudiées et les devoirs faits dans la famille.

Mois de Septembre 1887.

L<sup>e</sup> Division

Section

Nombre d'élèves 9.

Notes et Observations:

Conduite . . . . .	Très bonne.
Travail . . . . .	Bien
Ordre & propreté . . . . .	Bien
Leçons . . . . .	Ass. bien
Devoirs . . . . .	passable.
Absences . . . . .	4
Place de fin de mois . . . . .	7 <sup>e</sup>
Place en compositions . . . . .	6 <sup>e</sup>

L'instituteur

Signature des parents.

Mme Chevalier L.